

Montréal, le 5 août 2005

PAR COURRIEL
greffe@regie-energie.qc.ca

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
Case postale 001
800, Place Victoria,
Bureau 2.55, 2^{ième} étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Plan d'approvisionnement 2005-2014 (H.Q.D.)
R-3550-2004

Chère Consoeur,

Veillez trouver en annexe la réclamation de frais du RNCREQ dans la cause en rubrique.

Nous joignons aussi à la présente, afin d'éviter la confusion, une copie du dernier (il y en eut plusieurs) budget de participation soumis par notre client, à des fins de référence plus facile.

Notons tout d'abord que les honoraires du soussigné dépassent ceux qui avaient été prévus au budget du 31 mai. Bien que les coûts de plaider oralement et par écrit les moyens préliminaires aient été connus à cette date, ces coûts s'élevant à 11 200,00\$ avant taxes, les conséquences de l'affirmation par la Régie de sa juridiction entière en matière de fiabilité énergétique n'avaient pas été complètement réalisées ni par conséquent prises en compte.

Il n'avait évidemment pas été prévu non plus que nous allions devoir demander à la Régie une extension de l'enquête et que cette demande allait entraîner une tentative « guidée » de trouver un

terrain d'entente à cet effet avec le Distributeur, ce qui occasionna une activité fébrile du soussigné pendant quelques jours pour remplir adéquatement son rôle d'intermédiaire entre son client et les autres personnes impliquées dans cette tentative.

De façon plus générale, l'affirmation le 28 avril par la Régie de sa pleine juridiction en matière de fiabilité énergétique a provoqué, alors que l'audition approchait à grand pas, une course aux experts qui, tout en étant très fructueuse en matière d'équilibrage éolien et de génération éolienne en réseaux autonomes, n'a pu donner tous les résultats escomptés à cause de contraintes de temps et de budget et de ce que nous qualifions à l'époque de réticence du Distributeur quant aux engagements 14 et 16.

Par ailleurs, quant à la juridiction de la Régie, nous avons l'impression très nette que l'intervention du RNCREQ a été des plus pertinente et qu'il en est de même de l'insistance sur des réponses complètes aux engagements 14 et 16, réponses qui seront plus qu'utiles aux études à venir sur le sujet de la fiabilité de l'approvisionnement patrimonial et, plus généralement, sur l'approvisionnement hydroélectrique.

Notons encore que la qualité de la présentation de l'expert M. Soren Krohn a été plus que réaffirmée par l'étude « redécouverte » de l'IREQ et la décision du Distributeur de mettre en œuvre un projet pilote aux Iles-de-la-Madeleine. Les autres recommandations de M. Krohn seront aussi précieuses à la Régie dans son suivi des divers investissements à venir dans les réseaux autonomes. Nous nous empressons de spécifier que les heures consacrées par M. Krohn à son expertise auraient évidemment été beaucoup moindres si le rapport HQD-4 doc. 3 sur les Iles de la Madeleine avait été produit dès le début de la cause et que cet expert n'aurait pas été obligé en plus, avant son témoignage, d'étudier ce rapport en plus d'avoir analysé le cas des Iles, comme il a dû le faire.

Enfin, l'expertise sur l'équilibrage éolien demeurera pertinent et servira encore la Régie, même si elle n'était que préliminaire et a éclairé la Régie sur l'effet combiné surprenant de la concordance entre production éolienne et les heures les plus froides, allié au choix des bâtonnets du profil de livraison de l'électricité patrimoniale.

Malgré le peu de temps disponible, la présentation du RNCREQ sur les critères de fiabilité demeure toujours, quant à nous, sans réplique et saura confirmer la Régie dans sa très grande prudence en matière de sécurité des approvisionnements des consommateurs québécois.

Compte tenu de l'ampleur de la preuve, les heures réclamées par l'expert Raphals (9.5 h.) pour lecture de la preuve et préparation des demandes de renseignements sont manifestement raisonnables.

Les heures d'assistance et de conseil (21 h.) portent sur les activités entourant les moyens préliminaires de même que sur l'aide apportée à la préparation des plaidoiries. Ces heures couvrent aussi l'assistance de cet expert expérimenté aux contre-expertises de ses confrères. La préparation aux audiences dans le cas de M. Raphals couvre, ne l'oublions pas, deux présences dont la dernière n'était pas prévisible le 31 mai, d'où les 18.5 h. réclamées à ce poste.

Il est aussi évident que l'incertitude quant à la partie de l'audience et la recherche d'experts « en catastrophe » ont causé quelques heures non productives, mais il n'en demeure pas moins que les 21.25 heures réclamées à titre d'encadrement des expertises furent utiles pour mieux cibler et encadrer les expertises de messieurs Krohn et Weis.

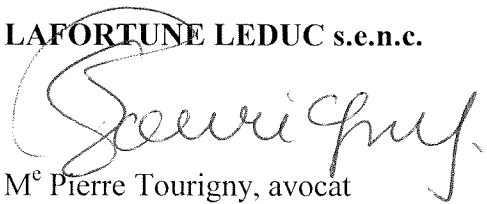
Enfin, les heures (52.5) de préparation de la preuve écrite sont celles qui avaient été prévues et la présence aux audiences (7 demi journées) d'au moins un expert est nécessitée par la tendance maintenant normale d'ajouter à la présentation de la preuve des commentaires concernant tant la preuve elle-même que celle des autres parties. La présence d'un expert devient alors une nécessité pour conseiller les procureurs qui doivent alors contre interroger sans préparation préalable spécifique.

Nous tenons à souligner en terminant le caractère évidemment raisonnable du prix et de la quantité d'heures réclamées par l'expert Weis dont l'expertise est très pointue et pertinente.

Somme toute, l'intervention du RNCREQ fut utile et très pertinente, dans les circonstances de cette cause.

Veillez agréer, chère Consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.



M^e Pierre Tourigny, avocat
ptourigny@lafortuneleduc.com

PT/fc

P.j.